

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

64x19

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DANS LE CADRE DU « FONDS RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE »

Le Maire indique que le Conseil Régional PACA a mis en place un dispositif d'aide financière destiné à soutenir l'investissement local. Le taux de subvention maximum est de 30% du montant hors taxe des travaux et l'aide est plafonnée à 200 000 €.

Le Maire propose de présenter au titre du FRAT 2019 le projet de rénovation des installations d'éclairage public de la ZAC des Bouroumettes.

Ces travaux de rénovation s'inscrivent dans la maîtrise des émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur.

Ils sont conçus de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne.

Ils comprennent aussi des adaptations pour tenir compte de sensibilité particulière aux effets de la lumière d'espèces faunistiques et floristiques ainsi que les continuités écologiques mentionnées à l'article L. 371-1 du code de l'environnement dans les conditions définies à l'article R. 583-6 du code de l'environnement.

La commune vise aussi un objectif d'amélioration des performances énergétiques tout en maintenant un haut niveau de service pour les administrés.

Ces travaux consistent principalement au remplacement des luminaires existants par des luminaires plus performants en application de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, les supports seront également remplacés et le cheminement du réseau modifié.

Le plan de financement est le suivant :

Opération	Montant HT
Rénovation des installations d'éclairage public de la ZAC des Bouroumettes	565 159 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Régional (dispositif FRAT) 30%	169 548 €
Autofinancement commune	395 611 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide du Conseil Régional à hauteur de 169 548 €.
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération
-
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement prévu dans le dispositif.
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA